



Lycée Professionnel Commercial
et Hôtelier Auguste Escoffier



Nouméa, le 6 mars 2017

Le Directeur adjoint

à

A l'attention de :

Madame Monsieur les DDFPTs,
Mesdames, Monsieur les CPEs
Mesdames, messieurs les enseignants
Du lycée

Affaire suivie par
David DUBUC
Directeur Adjoint

2, rue Georges Baudoux
Pointe de l'Artillerie
BP 371
98845 Nouméa Cedex

☎ :
Direct (687):27.92.56
Standard (687) 27.63.88

📠
(687) 28.22.30

✉
proviseur.adj1.9830006p
@ac-noumea.nc

Objet : Modalités administratives concernant
les sorties pédagogiques d'une journée

Une sortie scolaire n'a de justification que dans le cadre d'un projet pédagogique en relation avec les enseignements obligatoires, les programmes ou le projet d'établissement.

La sortie pourra se dérouler si tous les élèves de la classe ou d'un groupe homogène fondé sur le choix de thèmes d'intérêt commun participent au déplacement, sauf cas de force majeure.

Une sortie est soumise à l'autorisation du chef d'établissement. Vous trouverez ci-joint un imprimé prévu à cet effet (*DDE sortie pédagogique.docx*). Je vous remercie de respecter le délai de 10 jours pour déclarer la sortie.

Une sortie pédagogique nécessite une information auprès des familles.

Une autorisation parentale signée est obligatoire si on fait appel à un intervenant extérieur, si on sollicite la réservation d'un transporteur privé ou si la destination est différente de la commune de NOUMEA.

Vous trouverez ci-joint un modèle de courrier qu'il faut faudra adapter à la configuration et aux modalités de chaque sortie (*AutorisationParentale2017.docx*).

Une sortie pédagogique hors temps scolaire (ex : un samedi toute la journée) nécessite que l'élève ait une assurance.

Le professeur encadrant est responsable de la vérification des autorisations et des assurances.

Si une participation financière des familles est demandée, la sortie ne peut plus revêtir un caractère obligatoire.

La prise en charge des élèves ne pouvant participer à une sortie doit être prévue par l'enseignant responsable qui devra s'assurer de la mise en place avec le service vie scolaire. Le travail proposé devra permettre la continuité pédagogique en lien avec les objectifs de la sortie.

David DUBUC